

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 12 mars 2021

1) Comptes administratif et de gestion 2020

Le compte administratif 2020, présentant des résultats identiques au compte de gestion de Mme La Perceptrice de Saint-Valery en Caux, est soumis au conseil municipal ainsi que la note de synthèse et les documents annexes.

Récapitulatif

1) FONCTIONNEMENT

. Dépenses de fonctionnement	470 390.44 €
. Recettes de fonctionnement	<u>467 860.64 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 2 529.80 €
. Report excédent de fonctionnement 2019	490 072.62€
Résultat final de l'exercice 2020	487 542.82 €

2) INVESTISSEMENT

. Dépenses d'investissement	70 173.18 €
. Recettes d'investissement	<u>- 167 853.00 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	+ 97 679.82 €
. Report excédent d'investissement 2019	219 370.75€
Résultat de l'exercice 2020	317 050.57 €

A décompter les restes à réaliser sur les opérations d'investissement programmées mais non encore réalisées

. Dépenses	1 012 156.07 €
. Recettes	658 077.10 €
Solde	- 354 078.97 €

Résultat final de l'exercice 2020 - 37 028.40 €

(354 078.97 € - 317 050.57 €)

(affectation au compte 1068 en investissement sur le budget primitif 2020 = 37 028.40 €)

Résultat global toutes sections

Report en fonctionnement au compte R 002 au budget primitif 2021 = **450 514.42 €**

(487 542.82 € - 37 028.40 €)

Report en investissement au compte R 001 au budget primitif 2020 = **317 050.57 €**

Les comptes de gestion et administratif 2020 sont approuvés à l'unanimité.

2) Ecoles – Acquisition de matériels informatiques

M. le Maire informe le conseil que l'Etat a lancé un appel à projet dans le cadre du Plan de Relance pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Le projet consiste à acheter :

- 4 PC pour les enseignants
- 6 tablettes et 6 Chromebook pour les élèves

Un dossier de demande de subvention a été déposé sur le portail de l'Education Nationale et le sera également auprès de l'Etat au titre de la DETR.

3) Chemins de randonnée

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte le classement au PDESI des parcours ci-dessous.

- parcours N° 4 : St Valery en Caux, Ingouville, St Riquier, Paluel (parcours Camp Lucky Strike) Départ jardin public de la gare de St Valery
- parcours N°3 : Vittefleury, Malleville les Grès, Veulettes, Paluel, St Riquier (parcours le Val Semel) Départ mairie de Vittefleury

4) Amicale de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, renouvelle l'adhésion de la commune à l'amicale de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour le personnel communal qui le souhaite.

5) Travaux communaux

a) Implantation de 4 citernes enterrées de 120m3 pour la lutte contre l'incendie

Le SDIS impose maintenant des cuves de 120m3 car la commune est considérée en « risque ordinaire » et non plus faible dans la mesure où il y a sur la commune des maisons de plus de 250 m2 (étage compris). Il convient donc de déposer à nouveau des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. La commune a reçu l'avis favorable du SDIS pour le schéma de défense incendie de notre commune. L'arrêté municipal de défense incendie a été validé. Une demande de subvention pourra être déposée également auprès du Département.

Le projet porte sur la protection des habitations existantes au Hameau de Veauville :

Une première citerne enterrée sera implantée face au N° 40 route du golf

La deuxième, route de Beaumont à l'angle de la rue de l'Ancien Bouloir

La troisième, chemin des Joncs Marins face à la parcelle cadastrale N° 648

La quatrième sera située chemin des Joncs Marins angle rue de l'Ancien bouloir.

Ces implantations permettront de couvrir le Hameau de Veauville en matière de défense incendie.

Un second projet concernera le centre du village.

b) Implantation d'un poteau incendie

Le conseil municipal a lancé son étude pour la couverture du risque incendie sur toute la commune et a demandé au SDIS de Seine-Maritime d'une part d'évaluer les risques et d'autre part de déterminer les améliorations à apporter sur la commune.

Plusieurs poteaux incendie sont déjà implantés dans la commune pour assurer la défense incendie des habitations existantes.

A l'issue de la visite du SDIS de Seine-Maritime, il s'est avéré nécessaire d'implanter un nouveau poteau d'incendie, Route du Stade.

c) Pose d'une réserve d'eau de pluie enterrée de 30 m3 à l'atelier communal

Dans un souci de protection de l'environnement, une réserve de récupération des eaux pluviales sera installée à l'atelier communal. Elle permettra l'arrosage des plantes et massifs d'une part et le nettoyage du matériel d'autre part.

d) Salle des fêtes

Les travaux devraient débuter en juillet par la démolition.

6) Questions diverses

Divers pour information :

. les élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin prochains.

. une antenne de téléphonie a été implantée à la sortie de St Riquier en allant sur Vittefleury dont la date de mise en service nous sera communiquée ultérieurement.

. Logement communal 227 rue du Four Banal

Les travaux de peinture, pose de parquet dans les chambres et installation de meubles de cuisine ont été réalisés par les employés communaux. Le logement va être mis à la location chez Nexity au prix de 750 € charges comprises.

Questions :

Mme Mabire demande s'il est autorisé de faire du feu en extérieur. M. le Maire répond par la négative au regard du Règlement Sanitaire Départemental qui interdit tout brûlage sur le Département.

Mme Lanchon demande à quelle date va être réparée la pompe à chaleur de l'école primaire. *M. Godefroy* indique que pour l'instant l'entreprise Atlantic, fournisseur de la pièce de rechange, est en rupture de stock. Aucune date n'est avancée pour la réparation par l'installateur.

Mme Tufel fait remarquer l'incivilité des personnes qui déposent devant les containers rue de la Passée des sacs poubelles ou des vêtements lorsque celui-ci est rempli. M. le Maire indique que c'est récurrent dans la commune. Les employés communaux ramassent régulièrement des déchets au pied des containers à Veauville et rue de la Passée.

M. le Maire fait le point sur les mesures prises par la commune pour la divagation des chiens.

